



## opposition divulgation photos appartement

Par **SylvainChevalier**, le **23/04/2011** à **19:19**

Bonjour,

Je cherche a vendre mon appartement. Pour cela, j'ai contacté mon locataire (par le biais de mon agence immobilière), afin de prendre des photos de mon bien.

Sur le point de divulguer les photos prises, mon locataire s'y oppose. En a t-il le droit?

Trés cordialement.

Par **Domil**, le **23/04/2011** à **19:34**

Vous avez pris des photos de son domicile, vous devez avoir son autorisation

Par **Claralea**, le **23/04/2011** à **22:04**

Il s'y oppose pourquoi, parce que c'etait le bazar ? Si c'est le cas, proposez lui de repasser quand il aura fait le menage !

En fait, le locataire est en droit de refuser que vous mettiez des photos de son interieur dans une agence ou en ligne. Par contre, dites lui que puisque les gens ne pourront avoir un aperçu de l'appartement avant visite, et bien que les visites seront plus importantes que prévues et que vous ne manquerez pas de prendre une loupe le jour de l'etat des lieux de sortie...

Par **Domil**, le **24/04/2011** à **00:28**

ou au contraire, lui faire des conditions intéressantes de départ, parce qu'un locataire, ça peut mettre en l'air les visites

Par **SylvainChevalier**, le **24/04/2011** à **17:46**

Merci pour toutes ses clarifications tres interessantes.